

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN BON DE COMMANDE POUR LE  
RACCORDEMENT EN ALIMENTATION ELECTRIQUE  
DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société ENEDIS, au regard du prix et du délai de livraison ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** est signé avec la société ENEDIS (34 Place des Corolles 92079 PARIS LA DEFENSE CEDEX) un bon de commande relatif au raccordement à l'alimentation électrique du nouveau groupe scolaire rue des Chauds Fourneaux pour un montant de 21.885,26€ TTC.

**ARTICLE 2 :** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 25 mars 2024

DEC 2024\_48



Le Maire,  
Claude THOREZ